



Les Martres-de-Veyre  
naturellement vôtre  
Mairie des Martres de Veyre  
place Alphonse Quinsat  
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 22/05/2026  
Reçu en préfecture le 22/05/2026  
Publié le  
ID : 063-216302141-20260520-DB\_2026\_05\_06-DE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HEYRAUD Damien, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 27  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 13/05/2026

**PRESENTS :** Damien HEYRAUD - Franck BERIOUX - Franck BOUTIN - Roxanne CHANAT - Elise CHANTOING - David-Anthony SALVADOR - Laurence ISSERTINE - Chantal GERMAIN - Gautier MEUNIER - Céline SAHY - Antoine SUREAU - Corinne ESCOFFIER - Joaquim BARROS - Doriane WARLET - Olivier LAMPRE - Cathy LAURENT - Sébastien TERME - Régine ALBERICI - Sébastien SIMIONI - Damien COULON - Amélie LANFREY - Christopher CLEMENTELLE - Pascal BARTHELEMY - Mickaël MORIN.

**ONT DONNE POUVOIR :** Lucie DÉQUESNES (procuration à Elise CHANTOING) - Julien Edouard RANC (procuration à Gautier MEUNIER) - Noémie DUFRECHOU (procuration à Mickaël MORIN).

**ABSENTS :** -

Roxanne CHANAT a été élue secrétaire.

N° 2026-05-06

CM du 20 mai 2026

**Objet : désignation des représentants de la commune au sein de Territoires d'Energie 63**

Le Conseil municipal,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts de Territoires d'Energie 63,  
Considérant le renouvellement du Conseil municipal,  
Considérant la délibération en date du 31 mars 2026, par laquelle la collectivité a désigné un membre titulaire et un membre suppléant,  
Considérant que la commune des Martres-de-Veyre doit être représentée par deux membres titulaires et deux membres suppléants,  
Considérant qu'il est décidé, à l'unanimité des membres présents, de procéder au vote à main levée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages, décide :

- de désigner :

- **En qualité de délégué titulaire : 2**  
- Gautier MEUNIER et Antoine SUREAU
- **En qualité de délégué suppléant : 2**  
- Sébastien SIMIONI et Damien COULON

Pour :	27
Contre :	
Abstention :	

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, le 21 mai 2026

Le maire,  
Damien HEYRAUD

Le secrétaire de séance,

Roxanne CHANAT

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le



ID : 063-216302141-20260520-DB\_2026\_05\_06-DE